UTILISEZ

vos Indemnités Journalières Hospitalisation librement.

Lors d'une hospitalisation il faut régler des frais imprévisibles et non pris en charge : garde des enfants, téléphone, télévision, journaux, présence d'un proche, perte de revenus...

POUR VIVRE MIEUX

votre hospitalisation, c'est simple...

Vos indemnités sont versées, en plus des prestations de l'assurance maladie obligatoire et de ceux prévus dans votre assurance maladie complémentaire, dès le premier jour : dans le cas d'un séjour supérieur à 3 jours avec 3 nuits consécutives en milieu hospitalier, en cas d'accident quelle que soit la durée du séjour. Pour percevoir vos indemnités⁽¹⁾, il suffit de nous envoyer votre bulletin d'hospitalisation.

Les 🕩 Pavillon Hospi

- PAS DE LIMITE D'ÂGE À LA GARANTIE • PAS D'EXAMEN MÉDICAL,
- NI QUESTIONNAIRE DE SANTÉ • PAS DE JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES
- GRATUITÉ POUR ENFANT MINEUR(2)
- -20% SI ADHÉSION EN COUPLE(3)
- SUR LE REVENU⁽⁴⁾

Exemple de Alice, 42 ans

Hospitalisée pendant 6 jours consécutifs, a eu 30€ de dépenses personnelles (télévision, téléphone...) et a perçu 85€ (17€/j x 5 nuits)

seton conditions generales.
(1) Sous réserve des délais d'attente.
(2) Si enfant affilié à la mutuelle jusqu'à la fin de l'année du 17¢ anniversaire.
(3) Si conjoint ou concubin affilié à la mutuelle dans le même contrat.
(4) En fonction de la législation fiscale connue au 01/01/2025.



PAVILLON PRÉVOYANCE

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE Ma mutuelle va plus loin





f in

0 810 810 033 Service 0,05 € / mir